Guide de référence rapide Quicklaw®

Un guide de base pour accéder à l'information dans le service de recherche juridique en ligne par excellence au Canada.



Guide de référence rapide Quicklaw®

Connexion	À l'aide de votre fureteur, allez à la page www.lexisnexis.ca/fr, puis sélectionnez Quicklaw [®] dans le menu déroulant Ouvrir une session dans le coin supérieur droit. Saisissez votre code d'accès et votre mot de passe, puis cliquez sur le bouton Se connecter. La première fois que vous ouvrez une session, vous pourrez personnaliser votre mot de passe, puis ensuite choisir de mémoriser cette information sur votre ordinateur.
Référence-client	La référence-client que vous spécifiez apparaîtra dans vos rapports d'utilisation. Vous pourrez ensuite facturer les coûts associés à cette référence au client concerné.
	Choisissez ou créez une référence-client lorsque vous ouvrez une session ou en cliquant sur le lien Référence: au haut de tout écran dans le service.
Repérer un document	Lorsque vous connaissez le document déterminé que vous souhaitez repérer, la zone Repérer un document est la méthode la plus rapide et avantageuse de repérer des décisions, textes législatifs, articles de revues juridiques canadiennes et termes définis; d'obtenir le traitement judiciaire des décisions et des textes législatifs; d'obtenir les traitements <i>Shepard's®</i> de décisions américaines; et de trouver une source. Après avoir cliqué sur l'onglet Recherche , puis sur le sous-onglet Accueil :
	 Saisissez les références ou les mots de recherche associés au document dans les boîtes appropriées. Lorsque vous saisissez des mots de recherche dans la boîte Repérer par l'intitulé, Repérer par la référence, Repérer un texte législatif ou Repérer un terme défini, la fonction Saisie automatique vous proposera des suggestions. Pour désactiver cette fonctionnalité, cliquez sur le lien Personnaliser dans la barre de liens au sommet de la page, choisissez l'onglet Recherche et résultats, puis décochez la première option.
	2. Cliquez sur le bouton OK contre la boîte remplie ou sur la touche Entrée de votre clavier.
Recherche générale	Situé sous la zone Repérer un document , le formulaire de recherche générale Interroger les sources vous sera utile lorsque vous souhaitez effectuer une recherche parmi plusieurs types de documents ou dans un domaine de droit avec lequel vous n'êtes pas familier, ou une recherche portant sur un thème général.
	A. Sélectionnez l'option de recherche implicite Mots et opérateurs ou l'option de recherche Langage naturel.
	B. Saisissez les mots de recherche. Pour l'option Mots et opérateurs, deux mots ou plus sont considérés comme une expression exacte. Utilisez les opérateurs (reportez-vous à la page suivante) pour séparer, inclure ou exclure des mots. Pour l'option de recherche Langage naturel, les expressions exactes doivent être placées entre guillemets. Vous pouvez saisir des phrases ou des questions.
	C. Cliquez sur le lien Recherche par sujet pour ajouter des concepts juridiques à votre recherche. Reportez vous à la page 4 pour plus d'information.
	D. Pour l'option de recherche Langage naturel, vous pouvez spécifier les termes qui doivent être retrouvés dans les documents.
	E. Sélectionnez l'option Source spécifique et choisissez une source à l'aide du menu déroulant OU cochez l'une des catégories générales de sources telles que Décisions, Législation ou Halsbury's Laws of Canada pour interroger des sources d'un type particulier.
	F. Cliquez sur le bouton Rechercher .

Reperer un docu	ment	Masquer Aide	
l'intitulé		UK	
Repérer par la référence		OK	
Traitement judiciaire QuickCITE		OK	
Repérer un texte législatif		OK	
Article d'une revue juridique canadienne		OK	
Repérer un terme	droit de pr	OK	
défini	DROIT DE PREMIER REFUS		-
Traitement Shepard's® d'une décision américaine	DROIT DE PROPRIÉTÉ		-
Trouver upe source		OK	
Recherche de ba	se	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs	SE D Langage naturel	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (Saisir une question, une termes descriptifs, Utilis expression excete, RVU remplacement tells que l Aide à la recherche	SC D Langage naturel Phrase ou quelquest er les guillemets pour une lise pas les caractères de ou 4.	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (Saistr une question, une termes descriptifs, Utilisation, uti	SC D Langage naturel D Langage	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (d Satair une question, une terme descriptifs, Utilis expression exche, INUE Aide à la recherche Classification Recherche par sujet	SC De Langage nature! physe ou quelques physe ou quelques physe ou quelques ou * De quoi s'agit-ii?	Masquer Alde	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (Satair une question, une termes descriptif, utilité remplacement telle que Aide à la recherche Classification Recherche par sujet Spédrier les termes qui i	SC De Langage naturel phrase ou quelques re les guilenets sour une ieu sui fer canadare de De quoi s'agit-it? doivent être retrouvés dans le	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs Satisfr une question, une termes descriptif, utilisa songrasion accete, liveli medication accete, liveli Aide à la recherche Classification Recherche par sujet Spécifier les termes qui d	SC	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (Satation de question, unit scoperation autor, l'indu- scoperation autor, l'indu- remplacement tels que Aide à la recherche Classification Recherche par sujet Sodoffer les termes qui di Sources	SC D Langage nature! abrase au quelques r les guillemets pour une les castler caractères de ou f De quoi s'agli-it? doivent être retrouvés dans le	Nasquer Alde	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots de opérateurs (Saistr une question, une termes decoptifs, Utilisation, remplacement tels que de la la recherche Classification Recherche par sujet Spécifier les termes qui de Sources () Catégories de sources	SC De Langage nature! Strate ou queliques phrase ou queliques phrase ou queliques ou * De quoi s'agik-ii? doivent être retrouvés dans le s () Source spécifique	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots ou expressions Mots et opérateurs @ Sateir une question, une termes descriptir, utilis accession actés, fixed accession actés, fixed accession actés, fixed accession actés Sources Catégories de sources © Catégories de sources © Catégories de sources	SC De Langage nature! De qualitaries ou qualques ar les guillemets pour une les si les canastères de les si les canastères de De quoi s'agit-ii? doivent être retrouvés dans les s () Source spécifique	Masquer Aide	
Recherche de ba Mots ou expressions Mots et opérateurs (Satair une question, une termes descriptir, utilia scoression acete. Rivel remplasement tels que Aide à la recherche Classification Recherche par sujet Sources Cadégories de sources Sources © Cadégories de sources P © 1 Déclinon P 1 Déclinon	SC D Langage nature! Source specifique SC Source specifique	Masquer Aide	

Opérateurs

Par défaut, un espace entre vos mots repère une expression exacte. Il n'est donc pas nécessaire d'utiliser de guillemets, sauf pour utiliser l'option de recherche en **Langage naturel** ou pour neutraliser un opérateur (p. ex., « **profits et pertes** » neutralisent l'opérateur **ET**). Utilisez les opérateurs pour relier les mots de façon logique et cibler votre recherche. Lorsque vous utilisez deux ou plusieurs opérateurs identiques, le traitement des opérateurs s'effectue de gauche à droite. Lorsque les valeurs de **N** (nombre) diffèrent, la plus faible valeur est traitée en priorité. Vous ne pouvez pas utiliser les opérateurs /**P** et /**PH** avec l'opérateur /**N**. Les opérateurs sont traités dans l'ordre de priorité suivant :

OU	avocat OU procureur – Repère les documents comportant les mots avocat ou procureur ou les deux. Utile pour la recherche de synonymes, d'antonymes, de variantes orthographiques ou d'abréviations. [†]
/N	droit /4 avocat – Repère les documents comportant le mot droit à une distance de 4 mots ou moins d' avocat (N=valeur entre 1 et 255 inclusivement)*. Utile pour rechercher des mots étroitement reliés.
+N	fracture +3 crâne — Repère les documents où le mot fracture précède le mot crâne de 3 mots ou moins. Utile quand l'ordre des mots modifie le sens de la phrase.
SAUF /N	britannique SAUF /2 colombie – Repère les documents comportant le mot britannique mais dans lesquels le mot colombie n'apparaît pas à deux mots ou moins de britannique.
/РН	liberté /PH charte – Repère les documents comportant les mots liberté et charte dans la même phrase**. Utile pour repérer des mots pas étroitement reliés.
SAUF /PH	marché SAUF /PH part – Repère les documents comportant les mots marché et part s'ils ne sont pas dans la même phrase. Exclut que les mots étroitement reliés.***
/P	discrimination /P âge – Repère les documents comportant les mots âge et discrimination dans le même paragraphe. Utile pour repérer des mots reliés dans un même paragraphe.
SAUF/P	câble SAUF /P télévision – Repère les documents comportant les mots câble et télévision s'ils ne sont pas dans le même paragraphe. Niveau d'exclusion moins élevé.***
ET (&)	drogue ET perquisition – Repère les documents comportant les mots drogue et perquisition . Utile dans une recherche générale où la distance entre les mots importe peu.
SAUF	commission SAUF scolaire – Repère les documents comportant le mot commission mais pas la phrase commission scolaire .

[†]**Note:** Les opérateurs ne distinguent pas les majuscules et les minuscules. Lorsque vous effectuez une recherche en anglais, il est recommandé d'utiliser l'opérateur « or » en minuscules afin d'éviter qu'il soit considéré comme l'abréviation d'une source comme *Ontario Reports*.

*L'opérateur **/N** ne recherche que dans un seul champ. Pour effectuer une recherche dans l'intitulé ou le sommaire et dans le corps de la décision par exemple, utilisez l'opérateur **ET**.

L'opérateur **/PH ne recherche que dans une seule phrase, délimitée par un point. Quicklaw ne fait pas de distinction entre point final et le point suivant la lettre c comme dans l'intitulé *Hall c. Hébert*. Pour effectuer une recherche par l'intitulé, utilisez l'opérateur **/N** (p. ex., **Hall /3 Hébert**).

***Les opérateurs **SAUF /P** et **SAUF /PH** repèreront les documents excluant ces mots au moins à une occasion. Les mots peuvent quand même apparaître dans la même phrase ou paragraphe ailleurs dans le document.

1	imm!	Repère les mots commençant par imm (immeuble, immobilier, etc.)
	S!t-Jean	Repère les variantes orthographiques St-Jean et Saint-Jean
*	Sp**gel	Repère les variantes orthographiques Speigel et Spiegel

Caractères de remplacement

Recherche par sujet

Toutes les décisions (judiciaires et administratives), la doctrine et les documents législatifs canadiens sont indexés au moyen d'une classification comportant plus de 3 000 concepts juridiques, répartis sous 50 domaines de droit. La plupart des formulaires permettent d'ajouter un ou des sujets afin de restreindre les résultats à un sous-ensemble de documents thématiques particulier comme le droit criminel. Chaque sujet de droit représentant un nombre considérable de mots de recherche, il est recommandé de n'ajouter qu'au plus 10 sujets à une requête et ainsi éviter d'excéder le nombre maximum de mots de recherche.



- Cliquez sur le lien Recherche par sujet sous la boîte Mots ou expressions. La fenêtre Recherche par sujet s'ouvre et présente les sujets par ordre hiérarchique. Vous pouvez également repérer un sujet à l'aide de l'option Rechercher, ou afficher tous les sujets par ordre alphabétique en choisissant l'option Alphabétique.
- 2. Cliquez sur 🛨 pour déplier ou sur 🖃 pour replier la liste et la consulter par ordre hiérarchique.
- 3. Cliquez sur l'icône 🚯 pour obtenir une description des sujets qui seront recherchés, puis cliquez sur le bouton **Retour** pour retourner à la fenêtre.
- 4. Cochez la case associée à un sujet pour le sélectionner.
- Cliquez sur Ajouter à la recherche à partir de l'une ou l'autre des fenêtres pour retourner au formulaire de recherche. Les sujets sélectionnés seront ajoutés à votre recherche. Définissez l'opérateur en cliquant sur les liens opérateur (ET, OU, SAUF).

Les **Formulaires de recherche par type de documents** ont été conçus pour interroger des sources comportant un type spécifique de documents. Ces formulaires offrent un mode de recherche simplifié dans les champs les plus souvent associés à ce type de documents. Quicklaw offre plusieurs formulaires de recherche par type de documents, groupés ainsi (voir la saisie d'écran ci-dessous) :

- 1. Les onglets de **recherche Décisions judiciaires**, **Décisions administratives**, **Législation**, **Doctrine**, **Revues**, **Formulaires**, **Actualité et entreprises**, **Général** et **Formulaires de recherche** (ce sous-onglet comporte tous les formulaires auxquels vous avez accès, presentés en ordre alphabétique).
- 2. Les liens de contenu connexe dans le menu de gauche offrent des formulaires détaillés associés à l'onglet sélectionné.



Remarque : Selon votre abonnement, certains formulaires seront exclus.

Formulaires de recherche par type de documents

Recherche par date

Plusieurs formulaires permettent de définir une restriction par date ou de sélectionner une période prédéfinie. Choisissez une option dans la liste **Période**, puis définissez une période. Pour spécifier une période précise, seule le champ Année est obligatoire.

Période Entre le	et le 💙	1	Août	*	2006	et le	1	Janv.	*	2008	
------------------	---------	---	------	---	------	-------	---	-------	---	------	--

Info-clic

Lorsqu'un document Quicklaw est affiché, sélectionnez le passage de votre choix dans le texte, puis utilisez la fonction Info-clic pour effectuer une recherche recoupée de ce passage dans une source sélectionnée à l'aide du menu déroulant. Cette recherche ouvre une nouvelle fenêtre, et vous pourrez choisir parmi la liste suivante de sources internes et externes : Toutes les lois et règlements canadiens (Quicklaw), Termes et locutions en droit canadien (Quicklaw), *Halsbury's® Laws of Canada* (Quicklaw), Recherche Lexis® Web, Canadian-Lawyers.ca – Propulsé par Lawyers.com^{MS}, *martindale.com®* et Wikipedia®.

Pour désactiver cette fonctionnalité, cliquez sur le lien **Personnaliser**, choisissez l'onglet **Recherche et résultats**, puis décochez l'option **Afficher la fonction Info-Clic** sous l'en-tête **Format des documents**.

L'honorable Jules Allard, J.C.S.	
Entendu : 8 juin 2004. Rendu : 14 juin 2004.	
(28 paragr.) 🍯 Info-clic LexisNexis®	
Famille — Mesures accessoires — Chose jugée — Patrimoine familial — Modalités de vente de la résidenc Consultez "l'autorité de la cho" dans:	
Monsieur s'oppose à la requête de Madame en modification des mesures accessoires par laquelle celle-ci s 💗 Quicklaw: toutes les lois et vente de la résidence familiale prévues par les parties. Le junement de divorce a entériné une convention règlements canadiens	les
modalités et le partage éventuel du produit de la vente de la résidence familiale. Suivant les termes de la et locutions en droit canadien	à ne
pas venue la residence a un prix interieuri a 35 000 \$. Malgre les enforts deployes par les par de set par di 🍑 Quicklaw: Halsbury's Laws of Canada In vendue. Selon l'agent, compte tenu de l'état de la résidence, l'inscription pour vente ne devrait pas être 4 🖤 Quicklaw: Halsbury's Laws of Canada In	d
qu'il y a chose jugée sur cet aspect, tout comme sur le divorce, de sorte que la demande de Madame est 🛑 Recherche LexisWeb	
DISPOSITIF : Ordonnance permettant aux parties de vendre l'immeuble pour un prix n'étant pas inférieur 🚽 Canadian-Lawyers.ca	une
ou l'autre des parties, si la résidence n'est pas vendue autrement, de faire vendre l'immeuble sous autorit ♥ "mainibale.com convention, il s'acit de dispositions relatives au partage d'un droit patrimonial résultant du mariage et non W Wikipédia	la
Cour rejette l'argument de Monsieur selon lequel cet aspect est soumis à <u>l'autorité de la chose jugée</u> . E Fermer oc	te

Résultats de recherche La page de résultats affiche vos résultats de recherche ainsi que des options d'affichage et des fonctions pour classer, filtrer et affiner vos résultats.

Masqu 1	Affiche	er Liste	5 Affiner	a recherche	Poursuiv
Repartition 2	Classe	er par Pertinence 💌 🔣 1-	24 sur 24 🗵 6	Étape suivante Mo	odifier la recherche 💌
	Filtre	r 🛛 Ajouter à 🗁		Cré	èer une alerte 💟 🚢 🖃
Afficher groupes multiples >		Intitulé et référence jurisprudentielle	Cour	Date du jugement	Source
Fous les résultats (24) E Source Type de source	□1.	Janzen C. Platy Enterprises Ltd., [1989] A.C.S. no 41 ~ 27pp	CASCC	1989/05/04	Arrêts de la Cour suprên du Canada
 Décisions judiciaires (24) Arrêts de la Cour suprême du Cour suprême du Canada, de 	□ 2.	Blencoe c. Colombie-Britannique (Human Rights Commission), [2000] A.C.S. no 43 ~ 57pp	CASCC	2000/10/05	Arrêts de la Cour suprên du Canada
Thèmes Tribunal Juridiction de	□3.	Béliveau St-Jacques c. Fédération des employées et employés de services publics Inc., [1996] A.C.S. no 70 ~ 40pp	CASCC	1996/06/20	Arrêts de la Cour suprên du Canada

- 1. Afficher Affiche vos résultats avec plus ou moins de détails (p. ex., Liste, Liste avec mots-clés et Mots de recherche en contexte).
- 2. Classer par Change l'ordre d'affichage des résultats (p. ex., selon la juridiction, le tribunal, la date ou la pertinence).
- 3. Répartition Répartit les résultats affichés (p. ex., selon la source, le type de source, le tribunal et la juridiction).
- 4. Afficher groupes multiples Affiche une liste des groupes de documents repérés, permettant de filtrer les groupes non pertinents comme un tribunal, une juridiction.
- 5. Affiner la recherche Recherche un mot, une expression parmi les résultats obtenus.
- Étape suivante Pour modifier la recherche, formuler une nouvelle recherche, sauvegarder la recherche ou créer une alerte.

Législation

Vous trouverez un texte législatif en saisissant le nom de la loi ou du règlement dans la boîte **Repérer un** texte législatif au sous-onglet **Accueil** ou en parcourant le formulaire de recherche Législation ou en y effectuant une recherche :

- herche Domaines de pratique Rép ces Alertes et historique Définir cette page comme page d'accuei Codifications des lois et règle ions des lois et Mots ou Recherche relation entre les n ébriété, ébriété ou Codifications des lois et règlements des : Singulier et pluriel QuickCITE^{MC} législatio rche par sujet De quoi s'agit-i Foute la législation "Tous les lois et règlements canadiens utres recher nternationales (c • Afficher les champs Lois internationales (droit civil Toutes les juridictions Titre de la législation Référence Comment faire pour Repérer un article de loi particulier? luméro de la Repérer une version antérieure d'un article de loi? Saisissez le numéro de Obtenir le traitement judiciaire d'un document législatif? Tous les documents Type de (Version actuelle (Toutes les ju O Toutes les versions (sources avec Capsules historiques seulement) En vigueur (sources avec Capsules historiques seulement) Le : × _ _ _ ules historiques sont offertes uniquement dans les sources de documents législatifs du Canad: de la C.-B., de l'Alberta et de l'Ontario. Les dates initiales de couverture varient selon les s. Consultez l'information sur la source pour plus de détails.
- 1. Cliquez sur le sous-onglet Législation.
- Dans le menu déroulant Sources, sélectionnez Toutes les lois et tous les règlements canadiens (valeur par défaut) ou des lois, des règles de procédure ou des règlements fédéraux ou provinciaux déterminés.
- 3. Saisissez des mots de recherche se trouvant dans le nom de la loi ou du règlement dans la boîte Mots et expressions.
- 4. Dans le menu déroulant Juridiction, sélectionnez Toutes les juridictions, Fédéral, ou une province en particulier.
- 5. Saisissez le Titre de la législation d'un texte législatif déterminé.
- 6. Saisissez la Référence du texte législatif.
- 7. Saisissez le numéro de l'article dans la boîte Numéro de la disposition.
- 8. Dans le menu déroulant Type de document, choisissez Tous les documents, Lois ou Règlements.
- Sélectionnez la Version du texte législatif : Version actuelle (Toutes les juridictions), Toutes les versions (sources avec Capsules historiques seulement) ou En vigueur (sources avec Capsules historiques seulement) pour repérer la version du texte législatif telle qu'elle était édictée à une date précise.

Recherche rapide

v

13 🗹

11

Tous

15

🗎 Mise à jour le 25 janvier 2007

Proclamation royale 1763

- Acte de Québec de 1774

🗸 🚯 Lois constitutionnelles du Canada

Titre intégral

Préambule

ARTICLE II.

Rechercher seulement sur la sélection

Recherche

Tout déselectionne

- 10. Cliquez sur le lien **Parcourir** pour consulter le contenu de la source sélectionnée à l'étape 2.
- 11. Cliquez sur l'icône 🚯 pour afficher l'information au sujet de la source.
- Cliquez sur l'icône
 pour déployer l'arborescence de la publication ou sur l'icône
 pour la replier.
- Cochez la case pour sélectionner (ou « marquer ») divers documents ou articles associés au texte législatif.
- Cliquez sur un article déterminé pour en consulter le texte.
- 15. Saisissez des mots de recherche dans la boîte Recherche rapide, puis cliquez sur le bouton Recherche. La case Rechercher seulement sur la sélection doit être cochée pour exécuter la recherche uniquement sur les éléments sélectionnés ou décochée pour la faire porter sur tout le contenu.

Afficher le texte intégral d'une loi

Pour afficher le texte intégral d'une loi, repérez d'abord un article de cette loi :



- 1. Repérez et sélectionnez un article quelconque de la loi (p. ex., Loi sur la capitale nationale, article 11).
- 2. Dans la liste Afficher, sélectionnez Afficher options document.
- Dans la liste Afficher plus d'infos, cliquez sur le nom de la loi (p. ex., Loi sur la capitale nationale). L'écran se régénère et affiche le texte intégral de la loi. Cette opération peut nécessiter quelques minutes selon la taille de la loi.

Repérer une source

Lorsque vous connaissez la source à interroger, utilisez la boîte **Repérer une source** situé dans la zone **Repérer un document** sous l'onglet **Accueil**. La **Répertoire des sources** sera affiché.

Utilisez le répertoire des sources pour repérer les sources disponibles en vertu de votre abonnement.

Recherche Do Parcourir Rech	omaines de pratio ercher une source	Répertoire des	source	Alertes et historiq	ue			
Parcourir les	sources de publication C	Domaine de droit CA	ctualités	et affaires C Secteurs	d'activités	4	ide 2	Repérer une source
2. Filtrer :	Pays : [Thèmes [Tarification [Canada Tous les thèmes Toutes les sources disp	▼ ▼ ponit ▼	Toutes les régions				Autres options

- 1. Cliquez sur l'onglet Répertoire des sources.
- Dans la boîte de recherche rapide Repérer une source, saisissez le nom de la source ou l'ancien code d'accès utilisé dans les versions précédentes de Quicklaw (p. ex., pour repérer la source Jugements du Québec, utilisez soit Jugements du Québec ou simplement JQ).
- 3. Cliquez sur le bouton Poursuivre, ou
- 4. Parcourez les sources à l'aide des boutons radio Type de publication, Domaine de droit, Actualités et affaires ou Secteurs d'activités. Au besoin, filtrez ensuite les sources par Pays (et régions) et par Thèmes.
- 5. Pour afficher toutes les sources par ordre alphabétique ou pour effectuer une recherche plus précise, cliquez sur l'onglet **Rechercher une source**.

Une fois repérée la source désirée, cliquez sur la case associée à la source, puis sur le bouton **OK – Poursuivre** pour ajouter la source au menu déroulant **Sources** du formulaire correspondant.

Abrégé de jurisprudence du Canada

La collection Abrégé de jurisprudence du Canada comporte plus d'un million de résumés jurisprudentiels de décisions importantes et pertinentes en langue anglaise et française répartis par sujet et domaine de droit.

QuickCITE[®] jurisprudence

Le service QuickCITE jurisprudence permet de confirmer la valeur judiciaire des décisions repérées, et présente l'historique et le traitement judiciaire détaillés des décisions nécessaires pour évaluer la solidité de la jurisprudence extraite.

Codes signalétiques

Traitement négatif 😢 – La décision a fait l'objet d'un traitement judiciaire négatif (révision judiciaire accordée, révision accordée, infirmée, annulée ou modifiée par un tribunal subséquent) ou son historique est négatif (non suivi ou critiquée par un tribunal subséquent).

Traitement réservé 🛕 – La décision a été distinguée par un tribunal subséquent.

Traitement positif ← La décision a fait l'objet d'un traitement judiciaire positif (suivi, révision judiciaire refusée ou autorisation d'appeler refusée par un tribunal subséquent) ou son historique est positif (suivi, suivi par une minorité de juges ou confirmée par un tribunal subséquent).

Traitement judiciaire et historique neutre

– La décision a fait l'objet d'un traitement judiciaire neutre (mentionnée, expliquée ou citée en dissidence) ou possède un historique connu (désistement ou péremption, cause devenue sans objet, autorisation d'appeler accordée, révision refusée, procédure connexe, décision complémentaire par un tribunal subséquent), mais le tribunal ne se prononce pas sur la décision. Ce code accompagne également les décisions récemment ajoutées (au cours des trois derniers jours ouvrables) qui n'ont pas encore été analysées.

Information sur la référence (G) – Aucun historique ou traitement judiciaire connus pour cette décision.

Accédez au formulaire **Abrégé de jurisprudence** sous l'onglet **Décisions judiciaires** en cliquant sur le lien **Abrégé de jurisprudence** dans le cadre gauche, ou en cliquant sur le lien **Rechercher** ou **Parcourir** suivant le nom de source **Abrégé de jurisprudence du Canada** dans la portion **Ma bibliothèque** sous l'onglet **Accueil**. Vous pourrez interroger et parcourir de vastes collections de résumés en français et en anglais.

ccueil Déc. judiciaires Dé	c. administratives	égislation	Doctrine	Revues	Formulaires	International	Actualité et entrepris	es Général	
Abrégé de jurisprud	lence								Aic
brégé de urisprudence								3	Filtrer
Parcourir	REMARQUE : Po	ur recherch	er sur une	sélection	n de documer	ts, utilisez les c	cases à cocher puis cli	uez sur l'ongle	t Recherche.
omment faire pour	\$ Des couts add	tionnels peu	ivent etre	generes	par la consult	ation de certair	nes parties de ce docu	ment.	
echercher des décisions	Recherche rap	ide			\$ Recl	nerche 4			
assification?		Rech	nercher se	ulement	sur la sélectio	in			
tteindre des décisions ssociées à un numéro de	Tous				Tout déselect	ionner			
assification?	🕅 🕄 Abrégé	de jurispru	dence - In	nmigratio	n				
ficher toutes les écisions associées à un		uestions Co	Institution	nelles Et	Législation - I	MM1			
uméro de classification?	Image: Contract of the second seco	+ Loi constit	utionnelle	de 1982	- IMM2				
asculer entre la version Iglaise et française d'un		• Charte ca	nadienne	des droit	s et libertés -	IMM5			
ompte-rendu (lorsque		a Légiclation	en droit :	de l'imm	igration - IMM	19			

- Cliquez sur

 → pour déplier ou sur
 → pour replier le plan de classification de LexisNexis[®] et repérer des résumés dans un domaine spécifique. Cliquez sur l'échelon hiérarchique désiré pour accéder aux résumés classifiés, ou
- 2. Cochez la boîte près de la ou les sections ou sous-sections que vous souhaitez parcourir.
- 3. Cliquez sur le bouton Filtrer pour parcourir uniquement les thèmes sélectionnés.
- 4. Vous pouvez également effectuer une recherche à l'aide de la boîte **Recherche rapide**. La case **Rechercher seulement sur la sélection** sera cochée lorsqu'une case est cochée dans la liste.
- 5. Cliquez sur l'icône 🚯 pour obtenir de l'information concernant l'Abrégé.
- 6. Cliquez sur le lien Recherche pour effectuer une recherche exhaustive.

Obtenez un relevé *Quick*CITE grâce à la fonction **Repérer un document** ou en cliquant sur le lien **Traitement** *Quick***CITE** ou sur le code signalétique dans le texte intégral de la décision. Un traitement *Quick*CITE peut comprendre :

- 1. Historique Procédures antérieures ou subséquentes à la cause sous étude.
- 2. Sommaire du traitement judiciaire Résumé du traitement judiciaire de la cause sous étude par d'autres décisions (décisions ayant cité la cause sous étude) et le nombre de références.
- Décisions ayant cité la cause sous étude Décisions ayant pris en considération la cause sous étude, les plus récentes affichées en premier.
- 4. Rechercher dans les décisions ayant cité la cause Saisissez vos mots de recherche, puis cliquez sur le bouton OK.
- 5. Filtrer / Classer par Filtrez les décisions selon le traitement, la juridiction ou le tribunal, et classez-les selon la date, les annotations ou le tribunal.
- 6. Annotations Annotations (traitements judiciaires) indiquant le traitement de la cause sous étude par la décision qui la cite.
- 7. Références jurisprudentielles Liens vers le texte intégral des décisions ayant cité la cause sous étude. Les liens accompagnés des mentions Locus Para ou Locus Page permettent d'atteindre ce paragraphe ou cette page respectivement dans la décision ou le texte imprimé ayant cité la cause sous étude.
- 8. Code signalétique Symboles indiquant le type de traitement dont fait l'objet la décision. Cliquez sur le code pour afficher le traitement *Quick*CITE correspondant.
- 9. Doctrine mentionnant cette décision Liens vers les textes doctrinaux pertinents.
- 10. Alerte au niveau du document Contrairement aux alertes de recherche, un clic sur cette icône permet de créer une alerte vous avisant des modifications ou des révisions apportées au traitement QuickCITE même. Seuls les traitements majeurs produiront une alerte (p. ex., « suivie » ou « distinguée »).

Définitions des traitements judiciaires

Distingué – La cause citée ne s'applique pas en raison de différences dans les faits ou dans le droit.

Expliqué – La décision ajoute des éléments à la cause citée, l'élabore ou en interprète certains points. La cause citée ne détermine pas proprement dit l'issue du jugement, mais une certaine valeur lui est donnée.

Suivi – L'opinion majoritaire applique un principe de droit retrouvé dans la cause citée.

Suivi par une minorité de juges – Une minorité de juges applique un principe de droit retrouvé dans la cause citée.

Cité – La décision est citée; les décisions ajoutées récemment pourraient recevoir un traitement plus substantif au cours des prochaines 72 heures.

Dissident – La cause est citée dans une opinion dissidente.

Mentionné – La décision n'ajoute aucune information concernant la cause citée autre que l'information qui se trouve déjà dans la cause citée.

Non suivi – La décision infirme ou refuse d'appliquer la cause citée pour un motif de droit.

Critiqué – La décision critique les conclusions ou le raisonnement de la cause citée, sans pour autant refuser de la suivre.

QuickCITE® législation

Les traitements *Quick*CITE législation pour les lois et les règlements présentent un sommaire du traitement judiciaire, ainsi que le traitement, la disposition citée, l'intitulé de la décision, la référence, le tribunal, la date et le code signalétique.

	[1074] 10	[1074] C A 10	JRGENTALER	1 280			
	[1974] J.Q. 10 64;	[1974] C.A. 12	9; 47 D.C.K. (30) 211; 17 C.C.C. (.	(u) 209			
Tribunal: 1974 Cour	d'appel du Québec				C	ontenu connexe	
Historique Sommaire	du traitement iudiciaire Décisions avant cit	é la cause sous	étude Doctrine mentionnant cette	a décision 9	Fi	nd case digests ésumés jurispruc	
Historique Haut				<		Aide - M	
Annotations	Case Name/ Intitulé de la cause		Citations/ Références jurisprudentielles	Court/ Tribunal	Date	Signal/ Code signalé	
Affirmed/Confirmé	R v. MORGENTALER		[1975] S.C.J. No. 48; [1975] A.C.S. no 48; [1976] I S.C.R. <u>616;</u> [1976] I R.C.S. 616; 53 D.L.R. (3d) 161; 4 N.R. 277; 20 C.C.C. (2d) 449; 30 C.R.N.S. 209; 1975 CanLII 8	CASCC	1975/3/26	8	
Same Case/Procédure connexe	R v. MORGENTALER		[1974] C.A. 146	QCCA	1974	9	
Reversing/Infirmant	R v. MORGENTALER (NO 5)		42 D.L.R. (3d) 448; 14 C.C.C. (2d) 459	QCBancReine	1973/11/12	8	
Same Case/Procédure connexe	R v. MORGENTALER (NO 4)		42 D.L.R. (3d) 444; 14 C.C.C. (2d) 455	QCBancReine	1973/10/24	4 9	
Distinguished/Disting	ué	3	NonDie (ie references			
Distinguished/Disting Mentioned/Mentionne	ué i	3					
Distinguished/Disting Mentioned/Mentionned Décisions ayant cité Rechercher dans les ayant cité la cause	ud E la cause sous étude Haut	3 8	0K Effacer les tem	nes de recherch	o ⊡ Tous les	Aide - M	
Distinguished/Disting Mentioned/Mentioned Décisions ayant cité Rechercher dans les ayant cité la cause Filtrer : Annotation	ué : : la cause sous étude Haut : décisions	3 8 Juridiction	OK Effacer les terr ØToutes les juridictions If édéral If edéral If edéral Colombie-Britannique Image: State Stat	nes de recherch	☑ ✓ Tous les canadiens □ Toutes l canadienne	Aide - M s tribunaux judici es cours d'appel s	
Distinguished/Disting Mentioned/Mentionné Décisions ayant cité Rechercher dans les ayant cité la cause Filtrer : Annotation Classer par :	ud i t la cause sous étude Haut décisions Toutes les décisions Date du jugement (chronologique inversé)	3 8 Juridiction	OC Efface les tem Toutes les juridictions Fédéral Colombie-Britannique	nes de recherch	c u u u u u u u u u u u u	Aide - M s tribunaux judici es cours d'appel s	
Distinguished/Disting Mentioned/Nentionef Décisions ayant citit Rechercher dans les ayant citit la cause Filtrer : Annotation Classer par : Annotations	ué b la cause sous étude Haut décisions Toutes les décisions Date du jugement (chronologique inversé) Case Name/ Tatitulé de la caus	3 8 Juridiction	OK Effacer les tem Toutes les juridictions Iffacer les tem Iffacer les tem Iffacer les tem	nes de recherch Nivea	U Tous les acanadiens acanadiens acanadienne Date	Aide - M a tribunaux judici es cours d'appel s Signal/ Code signalé	
Distinguished/Disting Mentioned/Mentioned Décisions ayant citt Rechercher dans les ayant cité la cause Filtrer : Annotation Classer par : Annotations Mentioned/Mentioned	ud E la cause sous étude Haut E décisions Toutes les décisions Date du jugement (chronologique inversé) Case Name/ Intitulé de la caus R. v. Lovell	3 8 Juridiction	OK Efforce los tent Toutes les juridictions Gedral Clattions/ Réferences/ Réferences/ Surgers/ Toutes Para 12; 2008 ONC 222; 2 W.C.B. (20) 457	nes de recherch	Canadiens Canadiens Canadiense Date 2008/4/22	Aide - M s tribunaux judici es cours d'appel s Code signalé G	
Distinguished/Disting Mentioned/Mentioned Décisions ayant citté Rechorcher dans les ayant cité la cause Filtrer : Annotations Classer par : Annotations Mentioned/Mentioned	ud	3 8 Juridiction	DK Effacer les tent ☑ Toutes les juridictions	Res de recherch Nivea		Aide - M a tribunaux judici es cours d'appel s Code signale G S	

Pour accéder au formulaire de recherche, cliquez sur le lien **QuickCITE législation** à gauche du formulaire de recherche **Législation**.

Recherche Domaines de pratie	que Répertoire d	es sources	Alertes	et historique	1	Défir	nir cette p	age comme page d'accueil
Accueil Déc. judiciaires Déc. admi	nistratives Législa	ion Doctrine	Revues	Formulaires	International	Actualité et entreprises	Général	Formulaires de recherche
QuickCITE ^{MC} législation	0							Aide
Codifications des lois et règlements	Mots ou expressions				< >	Rechercher 7		
QuickCITE ^{MC} législation		Un espace er exacte. Utilis relation entre	ntre vos m ez les ope e les mots	nots repère un érateurs qui ét 1, p. ex., condi	e expression abliront la uite et			
Toute la législation		ébriété, ébrié	ité ou ivre	esse. Aide à la	recherche			
Autres recherches		Singulier	matique d et pluriel	des : Masculir	et féminin			
Lois internationales (common law)		• Afficher	les cham	ips		_		
Lois internationales (droit civil)	Juridiction	Toutes les ju	ridictions	(~	2		
Liens	Titre de la législation					3		
About QuickCITE™ Legislation Citator	4 Référence					Aide (références)		
À propos de QuickCITE ^{MC}	Numéro de la					Saisissez le numéro de l'a	rticle	
législation 🥑	(article/règle)	(s'applique au	ux source	s dans lesque	les chaque dis	position apparaît dans un	documen	t individuel)
Comment faire pour	6 Type de document	Tous les doc	uments		~			

- 1. Saisissez vos mots de recherche. Utilisez les opérateurs au besoin. Cliquez sur **Aide à la recherche** pour obtenir plus d'information sur la formulation d'une requête. **Rappel :** Le formulaire ne recherche que les mots dans les relevés *Quick*CITE, pas dans le texte intégral.
- 2. Sélectionnez une Juridiction pour restreindre les résultats (fédéral et/ou provincial).
- 3. Saisissez le titre de la législation (p. ex., Système de justice pénale pour les adolescents, Loi sur le).
- 4. Saisissez la **Référence** du document législatif recherché (p. ex., **L.R.C. 1985, ch. A-3**). Pour plus d'information sur le format des références, cliquez sur le lien **Aide (références)**.
- 5. Saisissez l'article (p. ex., **244.1**). Évitez de spécifier un paragraphe ou un alinéa (p. ex., pour obtenir le par. 347(6) du *Code criminel*, rechercher simplement l'art. 347, puis repérez le paragraphe 6 dans le cadre de gauche).
- 6. Sélectionnez un Type de document pour restreindre les résultats aux lois ou aux règlements.
- 7. Cliquez sur le bouton Rechercher.

Remarque: Si vous connaissez la référence exacte, vous pouvez obtenir son traitement judiciaire à partir de la zone **Repérer un document** sous l'onglet **Accueil**, ou consultez le traitement judiciaire de la disposition législative en cliquant sur le code signalétique au sein du document législatif même.

Définitions des traitements judiciaires de la législation

- 1. **Inconstitutionnel** Le jugement traitant de la législation citée conclut que la disposition est inconstitutionnelle.
- 2. Constitutionnalité discutée Le jugement traitant de la législation citée discute de la constitutionnalité de la disposition, sans se prononcer sur sa validité constitutionnelle.
- 3. Fondement du recours L'action ou le recours judiciaire est fondé sur la législation citée.
- 4. **Considéré** La législation citée a été discutée par la cour.
- 5. Mentionné La législation citée a été mentionnée par la cour sans discussion.
- 6. Cité La législation a été citée et peut contenir un traitement judiciaire plus fort.

Vous trouverez le lien vers le formulaire **Termes et locutions en droit canadien** sous l'onglet **Doctrine**. Vous pouvez également saisir rapidement les mots dans la boîte **Repérer un terme défini** au sous-onglet **Accueil**; des suggestions apparaissent automatiquement à mesure que vous tapez vos mots.

Accueil Déc. judiciaires Déc. ad	ministratives l	égislation	Doctrine	Revues	Formulaires	International	Actualité et entre	prises	Général	
Termes et locutions en	droit cana	dien								Aide
Termes et locutions en droit canadien » Recherche » Parcourir	Mo expres	ts ou sions					Rechercher	4		
Doctrine		Un	espace en acte. Utilis	tre vos m ez les ope	ots repère un érateurs qui é	e expression tabliront la				
Termes et locutions en droit canadien		éb Ge	ation entre riété ou ivre stion auto	les mots esse. Aid omatiqu	, p. ex., cond e à la recherd e des :	uite et ebriete, ne				
Services		•	Singulier e	t pluriel	Masculin	et féminin				
Autres recherches	Sou	irces \$	Termes et	locutions	en droit cana	adien 💌 🚯 💲				
Doctrine internationale		So	urces conn Afficher I	exes es cham	DE					
Comment faire pour	Termes de	finis 🗌	Hittelier	cs chun						
Rechercher un mot défini ou une expression définie spécifique?	2									
Atteindre un mot défini ou une expression définie spécifique?	Juridi	ction F	Toutes le	s iuridicti	ons					
Rechercher des définitions de mots ou d'expressions dans une juridiction spécifique?	3		Fédéral Alberta	Duiteres						

- 1. Cliquez sur le lien **Parcourir** pour consulter une liste alphabétique des termes définis ou
- 2. Saisissez les termes dans la boîte **Termes définis** pour restreindre votre recherche au champ définition. Pour une recherche plus large, utilisez la boîte **Mots ou expressions**.
- 3. Sélectionnez une Juridiction pour restreindre les résultats (fédéral et/ou provincial).
- 4. Cliquez sur le bouton Rechercher.

Termes et locutions en droit canadien

Ce dictionnaire juridique en ligne comprend des termes et des locutions juridiques, ainsi que des termes de common law, des expressions latines et des termes canadiens contenus dans la jurisprudence. Les définitions comportent les termes officiels tels que définis dans les décisions et les documents législatifs pertinents.

Doctrine du Québec

Doctrine du Québec (requiert un compte Quicklaw et un abonnement distinct) est un outil de recherche innovateur, disponible dans Quicklaw, conçu pour répondre aux besoins et aux réalités de la pratique actuelle du droit au Québec. En vous abonnant à *Doctrine du Québec*, vous aurez accès à la version en ligne, incluant la jurisprudence citée, des ouvrages de l'encyclopédie *JurisClasseur Québec*, de la collection *LegisPratique* et des monographies publiées en français par LexisNexis.

Alertes et historique

Impression, envoi par courriel

et sauvegarde des résultats

La page **Doctrine du Québec** se retrouve sous l'onglet **Domaines de pratique**. On peut la rechercher par mots-clés en utilisant les opérateurs de recherche. On peut également en faire la page d'accueil par défaut en cliquant sur le lien **Définir cette page comme page d'accueil**.

Recherche Domaines de pratique Répertoire des sou Toutes les pages Doctrine du Québec	rces Alertes et historique	Définir cette page comme page d'accue				
Ma bibliothèque	Masquer Aide Interroger sources E	Doctrine du Québec Masquer Aide				
Ajpud/suppression/triage de sources © 300 proti civil - Berns et publicité des droits Rachercher / P © 300 proti civil - Bernsense publicité Rachercher © 300 proti civil - Parsenses et familis Rachercher / Parcuri © 100 proti civil - Preves et prescription Rachercher / Parcon © 300 proti civil - Preves et prescription Rachercher / Parcon © 300 proti civil - Preves et prescription Rachercher / Parcon © 300 proti civil - Presedence civil E (m. 1 à Rachercher) © 300 proti civil - Rachercharder / Parcon © 300 proti civil - Rachercharder / Rachercher / Parcon	arcourir Aide à la nch-sche. Percourir Gestion automatique des r rr rr Farcourir Sources Farcourir Sources	Lide à la rechercher Cestion automatique des : Singuler et pluriel Surceis "Doctrine du Québec, groupe de sources "Sources connexes				
© JOQ Donid du travail - Sandi et sécurité du tra Retherche la Legisfratique - Code de procédure civile annoté Recherche la Legisfratique - Droit de la famille - Jurisprud Rechercher la Legisfratique - Droit de la famille - Jurisprud Rechercher M - De la détermination de la peine - Principes Recherche M - Depel en droit criminel et pénal Rechercher / Parcourt M - L'imponitor et les notionances athort Pille Rechercher	Parcourir Parcourir Parcourir Parcourir Parcourir Parcourir Mes alertes Control Contro Control Contro Control Contro Control	25 Masquer				
 M - La gestion et la responsabilité des terrains. Rechercher M - La gestion et la responsabilité des terrains. Rechercher Parcouri M - Le droit de l'interprétation bilingue Rechercher Parcouri M - Le droit de l'interprétation bilingue Rechercher Parcouri M - Le droit de technologies de l'information Rechercher M - Présid d'interprétation bigliative - Métho	Parcourir Repérer un documer r Repérer par l'initiulé Parcourir Repérer par la référence	nt Masquer Aide				

Dans la page de résultats, cliquez sur l'icône **Créer une alerte** 💟 et remplissez le formulaire pour paramétrer l'alerte. Vous pourrez transmettre les nouveaux résultats par courriel quand la recherche est exécutée. Vos activités récentes sont automatiquement enregistrées sous l'onglet **Alertes et historique**.

Rech	erche Domaines de pratique Répertoire des sources Alertes et histor	ique			Faire de cette	page ma page d'accu
Histor	ique Recherches sauvegardées Alertes					
Histo	orique 2 3					Aide
Der	nières recherches Derniers documents visualisés					
Chaq	ue recherche effectuée dans les 7 derniers jours est listée ci-dessous (dans la limit	e de 100 recherch	ies). Vous po	ouvez les reland	er, les modifie	er ou les supprimer.
÷	Supprimer les recherches sélectionnées					
	Mots de recherche	Date	Résultats	Rechercher	Recherche	Paramétrer comme
	Mots de recherche 1. (NUM-LÉGISLATION(R.S.C. 1985, c. C-46)) SAUF DATEENTRÉE(>2008-04- 17) SAUF DAT	Date 17/04/08 16:56	Résultats 2722	Rechercher \$ Rechercher	Recherche Modifier	Paramétrer comme Alerte

- Historique Conserve vos dernières recherches durant 7 jours et les derniers documents visualisés durant 48 heures (maximum de 100 recherches/documents). Permet également d'afficher les documents ou d'exécuter les recherches à nouveau.
- 2. Recherches sauvegardées Affiche la liste de vos recherches sauvegardées.
- 3. Alertes Affiche la liste de vos alertes personnalisées ou de vos alertes thématiques. Ces dernières permettent d'obtenir la jurisprudence récente dans un domaine et une juridiction déterminés.

Dans la liste de résultats, cochez les documents à afficher, imprimer, envoyer ou télécharger, ou copier la liste :

LexisNexis [®] Quicklaw [™]		Acci	eil Référe	nce: 1102453/8740	Afficher 🗁 (2) F	ersonnaliser Quitter Contact Aid Aide : 1-800-387-089	
Accueil - Cour suprême du Canada	, > (discrimination racial) (21)			•		
Recherche Répertoire des sour	ces A	ertes et historique				Alde Résultat	
Masquer	Afficher Liste Affiner la re			la recherche	Poursuivre		
Répartition	Class	ser par Pertinence 💌	1-2	1 sur 21 🔟	Étape suivante	Modifier la recherche 💽 🚺	
	Filtrer Ajouter à 🗃 2						
Groupes à afficher 🕨 – 🚺	Г	Intitulé et référence jurisprudentielle		Cour	Date du jugeme	ntSource 4	
Tous les résultats (21)	₽1.	R. c. Keegstra, [1990] A.C.S. no ~ 93pp	131	CASCC	1990/12/13	Arrêts de la Cour suprême du Canada	
 Type de source Décisions judiciaires (21) 	₽2.	R. c. Spence, [2005] A.C.S. no 7	<mark>4</mark> ~ 27pp	CASCC	2005/12/02	Arrêts de la Cour suprême du Canada	
Arrêts de la Cour suprême du Cour suprême du Canada, de	□ 3.	Canada (Commission des droits de personne) c. Taylor, [1990] A.C.S	la . no 129	CASCC	1990/12/13	Arrêts de la Cour suprême du Canada	

- 1. Cochez la case au haut de la liste de résultats pour sélectionner tous les documents, ou sélectionnez les documents individuellement en cochant les cases correspondantes.
- 2. Cliquez sur le lien Ajouter à pour ajouter vos sélections au Dossier de livraison et les transmettre dans un délai de 24 heures au plus.
- 3. Affichez et organisez les documents dans le dossier de livraison à l'aide du lien Afficher 🗁
- 4. Cliquez sur l'icône **Imprimer**, **Envoyer par courriel**, **Télécharger**, ou **lien Copier les résultats** pour choisir la méthode de livraison. Une nouvelle fenêtre apparaît permettant de paramétrer les options et de transmettre ou sauvegarder vos résultats.

Télécharger





Soutien à la clientèle : 1-800-387-0899 service@lexisnexis.ca



LexisNexis, le logo « Knowledge Burst », Shepard's et martindale.com sont des marques déposées et Lawyers.com est un marque de service de Reed Elsevier Properties Inc. faisant l'objet d'une licence. Quicklaw et QuickCITE sont des marques déposées de LexisNexis Canada inc. Halsbury's est une marque déposée de Reed Elsevier (U.K.) Limited et de ses compagnies affiliées. Les autres produits ou services mentionnés peuvent être des marques de commerce, des marques déposées ou des marques de services appartenant à leurs propriétaires respectifs. © 2013 LexisNexis Canada inc. Tous droits réservés. QL-QRG(FR)-04/13

Lorsque vous choisissez Télécharger, plusieurs options de livraison apparaissent selon le type de document(s) à télécharger :

- Sélectionnez le format de document dans le menu déroulant Format. Choisissez Word (DOC), HTML, 1. RTF. Texte. ou PDF.
- 2. Sélectionnez le Format des documents parmi les options suivantes :
- Texte intégral Transmet les documents en texte intégral •
- Liste Transmet une liste numérotée des documents accompagnés de leurs informations de base (p. ex., le tribunal, la source, la date)
- · Liste avec termes-clés Semblable à l'option Liste, mais présente en plus les termes-clés accompagnant les décisions (pour les décisions seulement accompagnées de termes-clés)
- Mots de recherche en contexte Semblable à l'option Liste, mais présente en plus le texte encadrant . les mots de recherche dans le texte intégral (exclut les termes-clés)
- Sommaire Pour les décisions seulement; imprime uniquement le sommaire de la décision (en l'absence de sommaire, le texte intégral de la décision sera imprimé)
- La section Mise en page permet de choisir d'inclure une Page couverture et une Page finale affichant З. des renseignements tels que la date, l'heure, la source interrogée, le nombre de documents et la référence-client. L'option Ajouter un court message vous permet d'ajouter un bref message à votre page couverture. L'option Livrer chaque document dans un fichier distinct ouvre ou enregistre un fichier compressé permettant d'ouvrir plusieurs documents. L'option Chaque document sur une nouvelle page ouvre ou enregistre un fichier unique comportant tous les documents sélectionnés.
- Sélectionnez une série de Documents à inclure, soit le Document en cours de visualisation, Tous les documents, les Documents sélectionnés ou la série de Documents que vous spécifiez.
- 5. Sélectionnez les critères de la Police de caractères, dont le type (Arial, Times New Roman ou Courier) et le format dans lequel apparaîtront vos mots de recherche pour faciliter le repérage (Termes
- Sélectionnez la Taille de la police. Choisissez texte 12pt ou texte 10pt.
- 7. Cliquez sur le bouton Télécharger pour enregistrer les fichiers.
- 8. Cliquez sur le lien affiché pour ouvrir le ou les fichiers, ou faites un clic droit, puis sélectionnez Enregistrer la cible sous... pour choisir l'emplacement de vos documents.

Cliquez sur le lien Quitter dans la barre de navigation au haut de l'écran pour quitter la session. Le lien Aide pour accéder aux fichiers d'aide en ligne se trouve également dans cette barre.

Accueil Référence: 1102453/8740 Afficher C (2) Personnaliser Quitter Contact Aide

Les clients de Quicklaw bénéficient d'une formation et d'un soutien gratuits - offerts à votre bureau, à nos bureaux ou par le Web. Faites le 1-800-387-0899 ou écrivez à service@lexisnexis.ca pour obtenir de l'aide ou plus d'information, ou écrivez à formation@lexisnexis.ca pour vous inscrire à une séance de formation. Lorsque vous téléphonez, soyez près de votre ordinateur et ayez votre code d'accès en main. Durant une session, cliquez sur le lien Mon code d'accès au bas de la page (si disponible) pour afficher votre code d'accès.

Médias sociaux

Abonnez-vous à notre chaîne sur YouTube^{MC} (www.youtube.com/LexisNexisCanada).

Visitez-nous sur Facebook (www.facebook.com; recherchez "LexisNexis Canada").

Téléphone 1-800-387-0899 Courriel service@lexisnexis.ca formation@lexisnexis.ca

Visitez l'adresse www.lexisnexis.ca/fr/formation-et-soutien/materiel-de-soutien